

"Le plan Schuman" dans Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung (20 décembre 1951)

Légende: Le 20 décembre 1951, à l'occasion des débats de ratification sur le traité CECA au Bundestag, le Bulletin d'information et de presse du gouvernement fédéral allemand revient sur les enjeux économiques du plan Schuman.

Source: Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung. Hrsg. Presse- und Informationsamt der Bundesregierung. 20.12.1951, Nr. 23. Bonn: Deutscher Verlag. "Der Schuman-Plan", p. 177.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_plan_schuman_dans_bulletin_des_presse_und_informati_onsamtes_der_bundesregierung_20_decembre_1951-fr-21d3b1d5-6378-4c52-804b-1cc7d16d2a3d.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Le plan Schuman

Les commissions des affaires économiques et des affaires étrangères du Bundestag se sont prononcées avec de larges majorités pour la ratification du plan Schuman. Suite à cette décision, l'accord définitif du Bundestag semble assuré. Pour le chancelier, qui participera après Noël à Paris à une conférence consacrée à la communauté européenne de défense, ceci représente un atout considérable en politique étrangère. Mais pour la conférence de Paris également, la réalisation imminente de la grande union économique des pays d'Europe occidentale sera d'une importance capitale, surtout après la ratification du plan par le parlement français. Ceci ouvre des perspectives favorables pour le deuxième pas important de l'unité européenne, la communauté européenne de défense.

Il est tout à fait naturel qu'au cours des débats parlementaires sur le plan Schuman, les arguments pour et contre soient une fois de plus analysés avec soin. La discussion de principe a déjà eu lieu au moment où le traité a été élaboré et signé. Depuis lors, les arguments en faveur du plan Schuman n'ont fait que se renforcer. L'idée d'une unité et d'une collaboration européennes a gagné du terrain et pris des formes concrètes. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une utopie, ni même d'une simple possibilité, mais déjà d'un début de réalité. Et la population est de plus en plus disposée à accepter cette idée à mesure qu'elle se réalise.

C'est pourquoi les doutes exprimés autrefois ont perdu de leur signification. L'égalité de l'Allemagne, envisagée pour la première fois lors des négociations relatives à la création de la communauté du charbon et de l'acier, va désormais s'étendre au statut politique de toute la République fédérale suite au remplacement du statut d'occupation. Ceci explique que les objections se focalisent désormais sur quelques points spécifiques. Dans les milieux parlementaires, le souhait se fait jour d'obtenir des Alliés une garantie ferme que l'économie allemande, une fois soumise aux conditions du traité de la communauté du charbon et de l'acier, jouira d'une réelle égalité et qu'aucune autre restriction ne lui sera imposée.

On peut supposer que le gouvernement fédéral sera en mesure d'apporter une réponse complète et satisfaisante à ces questions en séance plénière. Dans ce contexte, il convient de rappeler une fois de plus la lettre du ministre français des Affaires étrangères du 18 avril de cette année. Dans cette lettre, Schuman affirme que les obligations particulières imposées à l'Allemagne en matière de charbon et d'acier ne sont plus compatibles avec les règles communes auxquelles tous les États signataires du traité sont soumis de façon égale. C'est pourquoi l'Autorité de la Ruhr va être abolie, et c'est pour cette raison que les restrictions imposées à la production sidérurgique allemande vont disparaître. On peut interpréter de la même façon la correspondance entre les gouvernements allemand et français à propos du statut de la Sarre, qui est annexée au traité.

Dans un moment comme celui-ci, il est bon de se remettre à l'esprit l'époque où l'économie allemande était non seulement à genoux du point de vue matériel, mais où elle était également soumise entièrement à la juridiction alliée. Cette situation appartient désormais au passé. Ce n'est qu'en comparant le passé et l'avenir qu'on pourra évaluer à sa juste valeur la signification du plan Schuman. Il contribuera à l'unité de l'Europe, mais aussi au rétablissement des droits de l'Allemagne et à la réparation des dégâts causés par la guerre perdue. Dans cette perspective, il représente un élément essentiel de la politique étrangère allemande et une réussite remarquable du gouvernement fédéral, qui s'est lancé dans cette voie de façon résolue sans se laisser décourager par ses détracteurs et qui poursuivra dans cette voie.